

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD103

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 3

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« I *ter* A. – Les articles 2 et 4 la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011 sont abrogés ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les articles 2 et 4 de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011 dont les dispositions n'ont plus lieu d'être à partir de la promulgation de la présente loi.